

**Conseiller.e. en défense de droits\*** – 32,5h ou 35h/semaine – 24\$/heure – Horaire flexible – Télétravail possible – Bureau de Longueuil

*\* Tout en favorisant et encourageant le développement de l'empowerment chez les personnes qui nous consultent, les conseiller.es offrent de l'aide et l'accompagnement individuel aux personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale afin de soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits et recours dans le cadre de la Loi sur la santé et les services sociaux (garde en établissement, accès au dossier, consentement aux soins, ordonnance de traitement, changement de médecin, droit à un avocat, etc.). Le conseiller peut aussi assister les personnes pour une meilleure compréhension dans d'autres types de démarches ou en regard d'autres Lois : aide sociale, logement, travail, assurances, etc.*

#### Principales tâches du conseiller.e en défense des droits.

- Aide et accompagne individuellement au niveau de la défense des droits
- Voit à la bonne marche des comités de vie associative de sa sous-région
- Planifie et anime des activités de vie associative
- Élabore des ateliers d'éducation populaire
- Représente l'organisme et participe aux tables de concertation dans sa sous-région
- Participe activement et contribue aux réunions d'équipe et/ou de comités internes
- Participe et contribue activement au cycle annuel de gestion (Assemblée sous-régionale, assemblée générale annuelle, rapport d'activités, lac-à-l'épaule...)
- Participe et contribue activement aux activités régionales et collectives de l'organisme (mobilisation du 15 mai, dîner de Noël des membres, etc...)
- Applique et travaille activement à la réalisation du plan d'action annuel
- Participe et contribue activement aux réflexions et au processus décisionnel démocratique de l'organisation
- Avoir la capacité de se déplacer sur le territoire et posséder un permis de conduire.

#### Conditions de travail générales :

24\$/h dès l'embauche et augmentation prévue au contrat après un an en poste.

Plusieurs congés sociaux : 12 journées de maladie par année, 4 semaines de vacances estivales après un an d'ancienneté, conciliation travail-famille, télétravail possible, 15 congés fériés par année, 2 semaines de congés payés pour la période des fêtes de Noël, flexibilité d'horaire.

Avantages sociaux : assurances collectives santé et dentaire, régime de retraite, REER, déplacements remboursés à 0,60\$/km, dédommagement de frais d'internet au domicile pour le télétravail.

**Envoyez votre CV et une lettre d'intention à: [coordination@cddm.qc.ca](mailto:coordination@cddm.qc.ca)**